

3 ex dont Royan au cabinet G. Simon

DÉPARTEMENT  
de la

Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

d Rochefort

CANTON

d Royan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 Septembre 1951 1951

OBJET :

Déplacement de li-  
me électrique.

Esplanade de  
Pontaillac

NOMBRE

de  
Conseillers municipaux  
pris part au vote :

54074

DATE

de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

L'an mil neuf cent cinquante un, le 21 du mois  
de Septembre, le Conseil Municipal de Royan  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. Regazoni Ch. Maire, en session { ordinaire  
extraordinaire  
d'après convocations faites le 15 Septembre 1951.

Etaient présents : MM. REGAZONI, Veyssière, Rochedereux  
Frugnaud, Bujard, Buillaud, Goumil, Chazeaud, Main,  
Bouchet, Domecq, Jacquet, Pouget, Melle Rikosky.

Absents : MM. \_\_\_\_\_

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Ce déplacement avait été décidé à la séance du 17 A-  
vril 1951.

M. l'Ingénieur de l'EDF a présenté un devis de  
276.270 frs.

M. le Maire est autorisé à passer marché avec l'EDF  
pour l'exécution du travail.

La dépense sera mandatée sur les crédits affectés  
aux dépenses imprévues

M. Vaisi qui s'est engagé à participer à la dépense  
versera 50.000 frs à la Caisse du Receveur Municipal avant  
la clôture de l'exercice 1951. Cette recette fera l'objet  
d'une autorisation spéciale d'encaissement.

Approuvé.

La Rochelle, le 27 Déc. 1951

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Hussen.

Fait et délibéré à Royan

les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

En lieu au  
Etablir à  
ation de  
de la loi

Déplacement de ligne  
électrique

ENTRE : M. CHARLES REGAZONI, Maire de la Commune de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de Guerre 1914-18  
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du  
21 Septembre 1951

ET : M. le Chef de la Subdivision EDF de Royan, route de la Tremblade

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER - La subdivision de ROYAN de l'EDF s'engage à effectuer le déplacement de la ligne électrique de l'esplanade de Pontailiac, conformément au devis approximatif ci-après :

Réseau aérien

1 poteau béton 9 x 1000 (arrêt poste) .....	18.300
1 " 11 x 1100 (Falaise de Vaux) .....	27.500
1 " 14 x 300 (Av. de Pontailiac) .....	20.500
16 poulies complètes, gros modèle à 350 fr l'unité .....	5.600
4 isolateurs D.C.3 à 65 frs "	260
4 ferrures A.22 à 150 frs "	600
24 boulons 14/30 à 80 frs	1.920
Implantation des supports armés	55.000
Cuivre 252 Kgs de 72 mm <sup>2</sup> à 440 frs le Kg	110.800
Pose des conducteurs	10.000
TOTAL :	<u>250.560 frs</u>

Sortie de Poste

Sortie de Vaux - Main d'oeuvre (cable réutilisé)	5.000
Sortie de Pontailiac - câble 3 : 95 x 1 x 75 = 16 m à 5.000	80.000
1 boîte d'extrémité intérieur .....	7.900
1 " extérieur .....	6.500
Main d'oeuvre .....	7.000
TOTAL :	<u>106.400 frs</u>

<u>Récapitulation</u> : réseau aérien	250.560 frs
Sortie de Poste	106.400
Total	356.960
A déduire : participation EDF	105.800
	251.160
Imprévus & divers 10%	25.110
Montant de la dépense :	<u>276.270 frs</u>

(deux cent soixante seize mille deux cent soixante dix frs)

ARTICLE DEUX - Les droits d'enregistrement du présent marché, limité à la somme de 276.270 frs sont à la charge de la Commune. Il est, par ailleurs, dispensé du



droit de timbre en vertu de l'article 1.004 du code Général des impôts.

A Royan, le 8 Oct. 1951

L'entrepreneur  
Illisible

Le Maire  
Signé : REGAZONI

APPROUVE

La Rochelle, le 27 Décembre 1951

Pr le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Husson.

POUR COPIE CONFORME  
ROYAN, le 9 Mai 1952 . .  
Le Maire,